

C.T. NOIX

Guide de protection NOYER 2024



Stade Af

Af2

Bf

Cf

Cf2

Df2



Stade Ef

Ff

Ff1

Ff2

Ff3

Gf

Franck MICHEL
f.michel@coopenoix.com
06 47 48 90 29

Clémence BAZUS
c.bazus@coopenoix.com
06 73 39 26 84

Certificat phytosanitaire n° FR 074749-1



MALADIES PARASITES	PERIODES D'INTERVENTION/ OBSERVATION	MATIERE ACTIVE	PRODUITS COMMERCIAUX	AB	DOSE /HL	DAR en j	ZNT en m	DRE en h	DSPPR en m	DVP en m
Stade hivernant des ravageurs acariens rouges (œufs) et cochenilles	Repos végétatif Février Mars au plus tard 3/4 semaines avant débourrement	Huile paraffinique	OVIPRON Extra POLITHIOL		2 l/hl 5 l/hl	NF BBCH 05	5 20	NC 48		NC
Anthracnose(s) <i>Gnomonia Leptostyla</i> <i>Colletrichum sp.</i>	Cf2 à Df2 Cf2 à fin Juin	Dithianon Pyraclostrobine + Boscalid Tébuconazole	DELAN WG/ ALCOBAN/MULAN700 WG SIGNUM HORIZON ARBO		0,05 kg 1 kg/HA 0,075 kg	58 28 90	50 20 20	48 6 48	10 10	20 20
Bactériose <i>Xanthomonas Arboricola</i> <i>pv Juglandis</i>	Df à Gf	Sulfate de cuivre Hydroxyde de cuivre Oxyde cuivreux Oxychlorure de cuivre + Hydroxyde de cuivre	Bouillie bordelaise RSR Disperss NC KOCIDE 35 DF NORDOX 75 WG CUPROCOL duo		1,25 kg 0,35 kg 0,33 kg 3,5 kg/HA	14 non fixé 21 14	5 20 20 50	24 24 6 6	10	20
Charançons coupe bourgeons	Mai - Juin	Lambda-cyhalothrine	KARATE zéon		0,075 l/HA	7	50	48		
Carpocapse <i>Cydia pomonella</i> 1ère génération G1 > lutte chimique LARVICIDE > Lutte biologique LARVICIDE	Début Mai à mi Juillet	Tébufénozide Virus de la granulose	GINKO RING READY CHECKMATE PUFFER CM-PRO CONFIRM CARPOVIRUSINE 2000 ou EVO2 MADEX PRO MADEX TWIN	 	100 diff/ha 3 diff /ha 0,06 L 1 l/HA 1 l/HA 0,1 l/HA 0,1 l/HA	- - 30 3 3 1 1	- - 20 5 5 5 5	- - 6 6 NC 6 6		
Mouche du brou <i>Rhagoletis completa</i>	Début juillet à mi Septembre	Kaolin (argile) Deltaméthrine + Carbonate d'ammonium Spinosad	SOKALCIARBO WP/BAIKAL DECIS TRAP MB SUCCESS 4/MUSDO 4 SYNEIS APPAT	  	210 kg/HA 100 p/HA 0,2 l/ha 1,5 l/ha	NC NC 14 14	5 NC 50 5	6 NC 6 6	10 10	NC
Acariens rouges et phytotes <i>Panonychus ulmi</i> , <i>Phyllocoptes</i> <i>unguiculatus</i>	Juin à Juillet	Usage vide								
Carpocapse <i>Cydia pomonella</i> 2ème génération G2 > Lutte chimique LARVICIDE > Lutte biologique LARVICIDE	Mi Juillet à fin Août	Tébufénozide Chlorantraniliprole Virus de la granulose	CONFIRM CORAGEN/VOLIAM CARPOVIRUSINE 2000 ou EVO2 MADEX PRO MADEX TWIN		0,06 l 0,175 l/ha 1 l/HA 1 l/HA 0,1 l/HA 0,1 l/HA	21 21 3 3 1 1	5 20 5 5 5 5	6 6 NC 6 6		

OBSERVATIONS	Nbre d'appl /ha/an	Luttes alternatives
Soigner la qualité de pulvérisation 1000 l/HA. Attention aux amplitudes thermiques dans la semaine qui suit le traitement. Ne pas traiter si risques de gel dans les 48 h, en pleine chaleur et pleine lumière. Risques éventuels de sensibilité du végétal.	- 1	
Le traitement préventif est à la base de la lutte , avant les pluies contaminatrices. Fin des projections primaires habituellement fin Mai.	2 2 1	Le broyage des feuilles en hiver réduit l'inoculum. Intervention sur sol réssuyé. L'aération du verger est à prendre en compte dans la stratégie globale.
Intervenir préventivement en fonction des risques de pluie sur végétation sèche. Action bactériostatique non curative. Attention aux applications en période froide source de phytotoxicité (chute de fleurs). La dose utilisable est désormais de 28 kg de cuivre métal/ha sur 7 ans quelque soit le mode de production (conventionnel et AB), sauf pour les produits ayant la phrase Spe1 (CUPROCOL duo, soit 4 kg/ha/an de cuivre métal). Bien nettoyer le pulvérisateur après l'utilisation du NORDOX.	- 5 - 1	Une amélioration du taux de MO et de calcium dans les sols, une gestion de l'azote, un équilibre de la fertilisation et une optimisation de l'irrigation sont des moyens de limiter les dégâts.
Bien observer les jeunes vergers. Ne pas mélanger avec Horizon arbo.	2	Entretien mécanique et/ou chimique du rang pour limiter les adventices.
Les dégâts de l'année précédente sont à prendre en compte dans la gestion de l'insecte, ainsi que les prises de papillons dans les pièges. Pose des pièges mi Avril, changement de la capsule toutes les 3 semaines maximum. Accouplement à partir de 15°C avec une hygrométrie de 60%. Seuil: 10 captures cumulées avec 3 relevés/ semaine. INSEGAR interdit depuis le 31/05/2022 Conservation CARPOVIRUSINE 2000 /EVO 2 et MADEX Pro/Twin au froid sur l'exploitation, congélation entre 2 saisons. Alterner les produits à base de virus entre générations et/ou sur 2 ans pour limiter la résistance (connue en pomme).	3 10 10 10 9	La confusion sexuelle (GINKO, GINKO RING READY, RAK 3 Super et Checkmate Puffer CM-O) est à poser avant le début du vol. A mettre en place sur des surfaces > à 3 à 5 ha suivant le type de confusion. A positionner obligatoirement dans le tiers supérieur des arbres.
Pose des pièges jaunes fin juin début juillet, les relever 2fois/semaine, changement: 3-4 semaines. Traitement à renouveler en fonction du piégeage. Sokalciarbo: 1° appl à 60 kg/ha à la 1°prise puis 30 kg/ha avec de 210 kg max/ha, en fonction du lessivage et des frottements dus au vent. Decis Trap MB: pose à effectuer avant le début du vol, dans le 1/3 supérieur des arbres. 1/arbre à 100 arb/ha. SYNEIS APPAT: altération du produit à partir de 10 mm, à renouveler. Très faible volume de bouillie (30 l/ha max) et buse spécifique. Contacter votre technicien.	6 1 2 4	SOKALCIARBO WP effet sur les coups de soleil et le stress hydrique. BASFOLIAR WHITE PROTEC (ancien INVELOP) à base de talc peut être utilisé comme barrière physique contre les coups de soleil. DECIS TRAP MB a retrouvé son homologation en AB. SUCCESS 4/MUSDO 4 et SYNEIS APPAT: en attente de dérogation 2024, obtenue en 2023.
Plus de solutions de contrôle à ce jour.		Attention au programme fongicide/insecticide et aux températures élevées + sécheresse qui favorisent les phytoptes.
Seuil: 6 captures cumulées avec 3 relevés/semaine. En lutte ovicide, intervenir dès dépassement du seuil. En lutte larvicide, intervenir 8 à 10 jours après le dépassement de seuil. Ne pas utiliser le CONFIRM si déjà fait en G1. Alternier les produits entre génération. La lutte contre le carpocapse est à gérer indépendamment de la lutte contre la mouche du brou, les vols ne coïncidant que rarement. CORAGEN/VOLIAM: dérogation attendue en carpocapse, prendre en compte son efficacité sur la mouche du brou dans votre stratégie. Surveiller les pièges et observer les dégâts en fin de G2 pour voir si G3 possible (suivant la météo de la saison). Suivre les pièges jusqu'au 20 septembre. En cas de G3, privilégier la lutte à base de virus de la granulose.	2 3 10 10 10 9	<p style="text-align: center;">2024</p> 

DESHERBAGE

PERIODE d'APPLICATION	MODE d'ACTION	MATIERE ACTIVE	PRODUITS	Dose/ HA	DAR en j	ZNT en m	DRE en h	Remarques
Verger installé (+ 4 ans)								
Pré débourrement	anti-germinatif	Isoxaben	CENT 7	4,8 L	stade F	5	6	Traiter avant le débourrement. 1 appl/an. Ne pas appliquer sur plus de 30 % de la surface de la parcelle. Antidicotylédone strict.
Post débourrement	Foliaire	Glyphosate *	nombreuses spécialités commerciales	2,25 à 6 L	21	5	*	Le glyphosate reste autorisé en cultures fruitières. Vérifier sur l'étiquette l'usage noix et la récolte au sol. La réglementation évoluant rapidement, soyez vigilant lors de vos utilisations. Max 2160 g de glyphosate par ha planté et par an.
		Fluazifop-P	Fusilade Max	2 L	21	5	48	Antigraminée spécifique, 1 appl/an. Ne pas appliquer sur plus de 30 % de la surface de la parcelle,
* nombreuses spécialités.								

LEXIQUE

1- Signification des abréviations et pictogrammes

SC : Sans Classement

Non fixé/NF : Délai avant récolte non fixé officiellement.

Stade F/ Av F/ Apr F : Stade fleurs, avant fleurs et après fleurs.

ZNT eau : Indicateur de Zone Non Traitée, pour chaque spécialité commerciale, c'est la distance entre tout point d'eau ou rivière tracé en ligne bleue continue ou pointillée sur une carte IGN au 1/25 000^e et une culture. Elle ne doit pas recevoir de traitements pour éviter tout problème de pollution.

DRE : Délai minimal de RE-entrée dans les parcelles traitées : 6 heures dans le cas général, 8 heures en milieu fermé, 24 heures pour les produits irritants pour les yeux ou la peau, 48 heures pour les produits sensibilisants.

DVP : Dispositif Végétalisé Permanent : zone couverte de façon permanente de plantes herbacées ou comportant, sur au moins une partie de leur largeur, une haie arbustive qui doit être continue par rapport au point d'eau. Zone non réductible.

DSPPR : Distances de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Riverains : Zones attenantes aux bâtiments habités et aux parties non bâties à usage d'agrément contigües à ces bâtiments, ainsi que des lieux accueillant des travailleurs permanents.

 **Produit non mélangeable**

2- Signalisation du risque chimique

Cf document ci-joint.

Le Guide a été réalisé à partir des informations mises à disposition par les autorités administratives et les fabricants des produits phytosanitaires. En conséquence les producteurs acceptent de les utiliser sous leur responsabilité pleine et entière, à leurs risques et périls, sans recours possible contre les auteurs de ce guide ou contre Coopenoix dont la responsabilité ne saurait être engagée du fait d'un dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation des informations contenues dans ce guide.

3- Utilisation du Guide

Interventions raisonnées

Les traitements de base sont inscrits dans le guide, ils ne doivent pas pour autant être effectués systématiquement. Se référer au réseau de piégeage Coopenoix, à l'Info Carpo, au Bulletin noix et au BSV pour compléter les informations. Rappel : les applications sont à effectuer en toute fin de journée pour limiter au maximum les effets toxiques sur les abeilles (cf fiche n°17)

Produits et Doses

Les doses sont données à l'hectolitre (hl) sur la base standard de 1000 l par ha de bouillie. **Cependant les nouvelles homologations et les ré-évaluations ont dorénavant des doses par HECTARE.**

Les produits, les doses et les délais avant récolte ont été vérifiés, toutefois, il est conseillé en cas de doute de vérifier sur l'étiquette du produit.

Si vous traitez à un volume de bouillie hectare inférieur à 800 l, vous devez impérativement conserver une dose hectare et non pas une dose hl.

Exemple: DELAN WG homologué à 0.05 kg/hl, soit 0.5 kg/ha.

Si vous traitez à 500 l/ha, vous devez mélanger 0.5 kg de DELAN WG pour 500 l d'eau (et non pas $0,05 \times 5 = 0.25$ kg de DELAN WG).

